

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 19 mars 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Claude Lacasse
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, adjointe au chef de cabinet
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Michel Morin
M. Raymond Champagne, trésorier

CE-2008-235-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-236-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-237-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 MARS 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 12 mars février 2008, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2008-238-DEC MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION AFIN DE PRÉVOIR UNE NORME POUR L'INSTALLATION DE SURPRESSEUR POUR L'ALIMENTATION EN EAU POUR TOUS LES BÂTIMENTS DE 3 ÉTAGES ET PLUS / COMITÉ D'ÉTUDE – APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

ATTENDU la recommandation du Comité d'étude en approvisionnement en eau potable suite à sa réunion du 26 février 2008 concernant la modification du règlement de construction afin de prévoir une norme pour l'installation de surpresseur pour l'alimentation en eau pour tous les bâtiments de trois (3) étages et plus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité d'étude en approvisionnement en eau potable, que le Comité exécutif mandate la Direction de l'aménagement du territoire pour préparer un règlement modifiant le règlement de construction afin de prévoir une norme pour l'installation de surpresseur pour l'alimentation en eau pour tous les bâtiments de trois (3) étages et plus.

**CE-2008-239-DEC MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2008 /
DISTRIBUTION D'ARBRES / ASSOCIATION
FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE**

ATTENDU QUE l'Association forestière de Lanaudière participe depuis quatre (4) ans au Mois de l'arbre et des forêts ;

ATTENDU QUE l'Association forestière de Lanaudière offre aux municipalités de Lanaudière d'animer dans le cadre de cet événement une distribution d'arbres (plans de 30 cm) gratuitement à leur population ;

ATTENDU QUE la directrice générale, Mme Claudine Ethier, informe que la Ville de Terrebonne peut également commander une centaine d'arbres de 90 cm à 200 cm pour ses terrains municipaux ;

ATTENDU QUE la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine, en date du 13 mars 2008, recommande d'adhérer à ce programme ;

ATTENDU QUE la date limite pour les demandes d'inscription à ce programme est le 1^{er} avril 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine, que le Comité exécutif autorise l'adhésion à l'événement « Nés pour grandir » de l'Association forestière de Lanaudière en transmettant, avant le 1^{er} avril 2008, les formulaires d'inscription.

Que la Direction de l'entretien du territoire, en collaboration avec le service des communications, soit mandatée pour transmettre les formulaires et pour soutenir cet événement et que le directeur, M. Michel Sarrazin, soit autorisé à signer le formulaire d'inscription.

**CE-2008-240-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT « MONTÉE
GAGNON » / M. LÉO MARCOTTE**

ATTENDU le dépôt, par M. Léo Marcotte, d'un projet d'installation des services municipaux pour desservir vingt-huit (28) terrains pour la construction de résidences unifamiliales au nord de la route 335, sur les terrains de l'ancien aéroport ;

ATTENDU l'analyse du projet par le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) ;

ATTENDU QUE les membres du CCDM recommandent, en date du 7 février 2008, ledit projet ;

ATTENDU QUE la répartition des usages est convenue avec la Direction de l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a déposé une estimation des infrastructures souterraines ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a déposé une estimation des aménagements paysagers et plantation d'arbres ;

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances a préparé une planification financière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du CCDM, d'accepter le projet déposé par M. Léo Marcotte pour l'installation des services municipaux devant desservir vingt-huit (28) terrains pour la construction de résidences unifamiliales, au nord de la route 335, sur les terrains de l'ancien aéroport, selon les documents suivants:

- résumé exécutif;
- grille de rues;
- estimation des coûts des infrastructures souterraines;
- estimation des coûts des aménagements paysagers et plantation d'arbres;
- analyse de taxation;

Que ledit projet soit accepté selon les conditions suivantes:

- QUE la Ville de Terrebonne obtienne une ou des servitudes pour les infrastructures municipales à construire;
- QUE le promoteur et la Direction du génie et projets spéciaux soient autorisés à procéder à la confection des plans et devis selon les plans et concepts convenus;
- QUE la Direction de l'entretien du territoire soit autorisée à procéder à la confection des plans et devis des aménagements paysagers et plantation d'arbres;
- QUE la Direction du greffe et affaires juridiques procède à la confection du protocole d'entente relatif audit projet ;
- QUE le promoteur verse sa contribution au fonds de l'arbre au montant de 26 385\$ lors de la signature du protocole d'entente. Ce montant représente 10 cents du pied carré ;
- QUE la distribution des services soit aérienne;
- QUE la partie de la zone humide et du ruisseau ne soit pas considérée comme parc;
- QUE l'excédent est acceptable en parc ;
- QU'une signalisation soit implantée au périmètre de la zone humide pour sensibiliser les utilisateurs au potentiel naturel du site;
- QUE la Direction de l'aménagement du territoire soit autorisée à émettre le permis de lotissement et de déboisement;
- QUE l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes les approbations requises, soit au municipal ou tout autre palier gouvernemental.

**CE-2008-241-DEC ACQUISITION DU LOT 2 916 500 /
INTERSECTION MONTÉE MASSON ET
BOULEVARD DES SEIGNEURS**

ATTENDU le rapport de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, daté du 19 mars 2008, soumis dans le cadre du dossier d'acquisition du lot 2 916 500 du cadastre du Québec situé à l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un agent immobilier, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, pour procéder à la signature de l'offre d'achat dans ce dossier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, de mandater M. Richard Tremblay, agent immobilier de la firme Royal LePage, pour signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'offre d'achat pour l'acquisition du lot 2 916 500 du cadastre du Québec, le tout suivant les conditions mentionnées au rapport de M. Marc-André Fullum.

**CE-2008-242-DEC CESSION POUR FINS DE PARC /
INTERSECTION DES RUES BLANCHE-
THIBAUDEAU, SIMONE-BERTHIAUME ET
D'ARGENTEUIL / M. LAURENT COUSINEAU**

ATTENDU l'offre, en date du 5 novembre 2007, faite à la Direction de l'administration et finances de céder pour fins de parc du lot 2 832 157 du cadastre du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession du lot 2 832 157 du cadastre officiel du Québec pour fins de parc, terrain situé à l'intersection des rues Blanche-Thibaudeau, Simone-Berthiaume et d'Argenteuil, par M. Laurent Cousineau. Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer l'acte de cession dudit lot. Que Me Bernard Fauteux, notaire, soit mandaté pour la confection et la publication de l'acte de cession et tous les documents afférents et que ses honoraires soient défrayés par la Ville de Terrebonne.

Que la date du transfert de propriété soit fixée au 1^{er} janvier 2006.

**CE-2008-243-DEC DEMANDE CPTAQ / ZONE AGRICOLE /
ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337**

ATTENDU le projet du ministère des Transports et de la Ville de Terrebonne pour l'élargissement de la route 337 ;

ATTENDU QUE dans ce cadre, la Ville de Terrebonne présentera une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lotissement et d'aliénation en sa faveur et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour des fins publiques à savoir : l'élargissement de la route 337 située à l'intersection de la future rue Rodrigue et le boulevard Laurier ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif appuie la demande de lotissement et l'aliénation en sa faveur et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour des fins publiques à savoir : l'élargissement de la route 337 située à l'intersection de la future rue Rodrigue et le boulevard Laurier, lesdits lots étant plus amplement décrits comme suit : 2 921 923P, 3 358 474P, 3 358 475P, 2 922 104P, 3 315 742P et 2 922 105P.

**CE-2008-244-REC PROJET DE RÈGLEMENT 129-2 /
AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS 129 ET
129-1 / FINANCEMENT POUR
L'EXPROPRIATION DES LOTS P-61, 62 ET 63
POUR LA CONSTRUCTION D'UN
ÉCHANGEUR SUR L'AUTOROUTE 640**

ATTENDU QUE le 12 mai 2003, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 129 décrétant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie des anciens lots 60, 61 et 62 de la paroisse cadastrale de Saint-Louis-de-Terrebonne à des fins de travaux de construction d'échangeur sur l'autoroute 640 pour un emprunt estimé à 1 012 206\$;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions n'a approuvé le 3 septembre 2003 qu'un emprunt de 946 126\$;

ATTENDU QUE le 8 août 2005, le Conseil municipal adoptait le règlement 129-1 remplaçant l'Annexe C du règlement 129 pour y inclure des lots bénéficiaires des travaux ;

ATTENDU QUE le coût des études de décontamination ainsi que les honoraires des procureurs pour l'audition en expropriation ont été plus élevés que ceux prévus à l'estimé du règlement 129 et qu'il ne reste plus de fonds pour finaliser tous les travaux prévus;

ATTENDU QU'un nouvel estimé a été produit en date du 28 février 2008 et qu'en conséquence il y a lieu d'augmenter le montant de l'emprunt de 946 126\$ à 1 408 126\$, soit une augmentation de 462 000\$ correspondant aux coûts supplémentaires requis et frais indirects pour compléter le financement du projet;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 129-2 amendant le règlement 129, amendé par le règlement 129-1, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 1 408 126\$;

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par la Direction de l'administration et finances.

**CE-2008-245-REC PROJET DE RÈGLEMENT 192-1 /
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 192 /
RÉAMÉNAGEMENT DE LA MONTÉE DES
PIONNIERS ET DU CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU QUE le 16 août 2004, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 192 décrétant les travaux de réaménagement de la montée des Pionniers et du chemin Saint-Charles ainsi que la construction d'une station de chloration ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement 192 afin d'inclure aux annexes B et C, le lot 2 888 505 du cadastre du Québec qui devient bénéficiaire des travaux suite à une nouvelle subdivision ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure également aux annexes B et C, comme bénéficiaire des travaux, les lots constituant les futures zones résidentielles de haute densité (tours condos), tels qu'identifiés au plan concept d'aménagement (lotissement proposé) du 14 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le règlement 192 sera modifié par l'adoption des nouvelles annexes B-1 et C-1, et ce, afin d'y ajouter lot 2 888 505 et les lots des futures zones résidentielles de haute densité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 192-1 amendant le règlement 192 afin de modifier les bassins de taxation identifiant les bénéficiaires des travaux (annexes B et C) et de les remplacer par les nouveaux bassins des bénéficiaires des travaux réalisés (annexes B-1 et C-1) ;

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par les Directions de l'administration et finances et du génie et projets spéciaux.

**CE-2008-246-REC AUTORISATION / PROJET DE RÈGLEMENT /
ACQUISITION DU LOT 2 916 500 /
INTERSECTION MONTÉE MASSON ET
BOULEVARD DES SEIGNEURS**

ATTENDU les rapports présentés relativement à l'opportunité de procéder à l'acquisition d'un terrain vacant situé à l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs connu comme étant le lot 2 916 500 du cadastre du Québec, pour un prix de 455 000\$;

ATTENDU QU'il y a lieu pour ce faire de procéder par règlement d'emprunt pour se procurer les fonds nécessaires à cette acquisition ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil de procéder à l'acquisition du lot 9 216 500 du cadastre du Québec situé à l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs pour un prix de 455 000\$ et pour se procurer les fonds nécessaires qu'un règlement d'emprunt soit confectionné à cet effet.

**CE-2008-247-DEC NOMINATION / ÉGOUTIER / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Mario Morel au poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 31 mars 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2008-248-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE /
DOSSIER BLA-11032008-LM / DIRECTION
GÉNÉRALE**

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur général adjoint relativement à l'imposition d'une mesure

disciplinaire de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-11032008-LM ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Luc Papillon relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition de deux (2) journées ouvrables de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro BLA-11032008-LM, et ce, à une date à être déterminée par la Direction générale.

**CE-2008-249-REC CRÉATION D'UN POSTE DE RÉGISSEUR
AQUATIQUE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire en créant un troisième poste de régisseur aquatique ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par le directeur du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'ajout d'un troisième régisseur aquatique.

Que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un nouvel organigramme à la Direction du loisir et vie communautaire afin de tenir compte de la création de ce poste.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à l'affichage dudit poste.

**CE-2008-250-DEC PERMANENCE / CONSEILLÈRE EN
RELATIONS PUBLIQUES / SERVICE DES
COMMUNICATIONS / DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le 13 septembre 2007, le Comité exécutif autorisait l'embauche de Mme Maïka Bernatchez au poste de conseillère en relations publiques au service des communications à la Direction générale ;

ATTENDU QUE Mme Maïka Bernatchez a terminé sa période de probation et doit être confirmé « employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que Mme Maïka Bernatchez soit et est confirmée « employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de conseillère en relations publiques au service des communications à la Direction générale.

CE-2008-251-REC NOMINATION / DIRECTEUR DE L'INCENDIE

ATTENDU le départ à la retraite de M. Réal Lanoue prévu pour le 25 avril 2008 ;

ATTENDU le rapport de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, à l'effet de nommer M. Jacques Bérubé au poste de directeur de l'incendie ;

ATTENDU QUE le rapport présenté indique que la structure organisationnelle de la Direction de l'incendie est modifiée de façon à regrouper les activités relatives aux projets spéciaux, à la gestion des équipes spécialisées, à la formation et à la recherche des causes des incendies sous une même responsabilité et sous la direction d'un capitaine à temps complet ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abolir le poste de chef des opérations laissé vacant suite à la nomination de M. Bérubé à titre de directeur de l'incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, de recommander au Conseil la nomination de M. Jacques Bérubé à titre de directeur de l'incendie à compter du 28 avril 2008. Que le salaire de M. Bérubé soit fixé à l'échelon 5 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil d'entériner la nouvelle structure prévoyant l'abolition du poste de chef des opérations et la création d'un poste de capitaine à temps complet.

CE-2008-252-DEC RACHAT / MINIFOURGONNETTE 2004 GMAC

ATTENDU QUE le 10 mars 2004, la Ville louait un véhicule (Venture 2004) avec option d'achat pour une période de quarante-huit (48) mois;

ATTENDU QUE le bail prend fin le 23 mars 2008 et qu'il est opportun d'exercer la clause d'option d'achat considérant qu'il remplacera le véhicule numéro 704 datant de 2000 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, de procéder à l'achat de la GMC Venture 2004, au montant de 9 508,80\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0063 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-253-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES / SCÉNARIO DE VIDANGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DE TERREBONNE LOCALISÉE SUR LE BOULEVARD DE LA PINIÈRE

ATTENDU QU'en 2007 l'étang 1 Ouest a été vidangé et l'étang 2 Ouest a été vidangé en partie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de vidanger l'étang 1 Est et de finaliser l'étang 2 Ouest ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la

Direction à procéder à un appel d'offres afin d'effectuer la vidange partielle des boues de la station d'épuration d'une quantité de 650 tonnes sèches pour un montant approximatif de 375 000\$.

CE-2008-254-DEC OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS / RÉACTEUR BIOLOGIQUE SÉQUENTIEL DU SECTEUR LA PLAINE / TRAITEMENT DES ODEURS ET DES BOUES

ATTENDU le rapport présenté par la Direction de l'entretien du territoire relativement à un mandat pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis concernant des travaux d'adaptation du réacteur biologique séquentiel du secteur La Plaine afin d'éliminer les problèmes d'odeur et de boue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. concernant les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de traitement des odeurs et des boues du réacteur biologique séquentiel du secteur La Plaine, le tout pour un montant n'excédant pas 24 950\$ (t.t.c.), pris à même les fonds disponibles d'un règlement à être incessamment adopté (401).

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 401 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

Que la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

CE-2008-255-REC SOUMISSION / INSTALLATION D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE EXISTANTE DANS LE CHEMIN SAINT-CHARLES, ENTRE LA VOIE FERRÉE ET LE PONT MATTE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'installation d'égout pluvial et le réaménagement de la chaussée existante dans le chemin Saint-Charles, entre la voie ferrée et le pont Matte ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 décembre 2007, à savoir ;

	Montant initial	Montant révisé
Construction Anor (1992) inc.	1 112 274,34\$	998 334,34\$
Sintra inc. (region Lanaudière)	1 182 675,65\$	1 068 725,65\$
Bentech Construction inc.	1 210 032,77\$	1 096 082,77\$
Asphalte Desjardins inc.	1 212 272,14\$	1 098 322,14\$
Construction Doncar inc.	1 227 794,16\$	1 113 844,16\$
Construction et Pavage Maskimo ltée	1 267 132,09\$	1 153 182,09\$
ABC Rive-Nord	1 298 999,23\$	1 185 049,23\$
Construction Garnier ltée	1 425 901,93\$	1 311 951,93\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Anor (1992) inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 6 mars 2008 par M. Jean Leroux, ingénieur, de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **CONSTRUCTION ANOR (1992) INC.** pour l'installation d'égout pluvial et le réaménagement de la chaussée existante dans le chemin Saint-Charles, entre la voie ferrée et le pont Matte, à l'exception de l'item 1.5.14 – feu de signalisation supplémentaire et barrières pour piste cyclable à l'approche de la voie ferrée du C.P.R., pour un montant de 876 116,15\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 359. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0065 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**CE-2008-256-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL
D'OFFRES / MUR DE SOUTÈNEMENT EN
BORDURE DE LA RIVIÈRE DES MILLE ÎLES /
POSE D'ANCRAGE POUR ROC**

ATTENDU QU'une partie du mur de soutènement existant en bordure de la rivière des Mille Îles, face à l'Hôtel de Ville, nécessite des travaux d'entretien ;

ATTENDU QUE des travaux similaires de consolidation du mur existant ont été effectués à une autre partie du mur de soutien vis-à-vis les 688 et 696, rue du Pont ;

ATTENDU QU'une estimation des travaux a été produite par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres pour des travaux de consolidation d'une section du mur de soutènement existant en bordure de la rivière des Mille Îles, face à l'Hôtel de Ville, sur une largeur de 110 mètres linéaires.

**CE-2008-257-DEC PLANTATION D'ARBRES / SECTEUR
RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU QUE le secteur du Ruisseau de feu constitue un élément essentiel d'un écosystème en milieu humide pour la Ville ;

ATTENDU QUE 10 000 arbres furent plantés sur ce site en 2007 ;

ATTENDU QUE la seconde phase prévoit la plantation de quelques 15 000 arbres en 2008 ;

ATTENDU QUE ces travaux se réaliseront de concert avec deux (2) partenaires soit le Jour de la Terre et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur des terrains appartenant à la Ville de Terrebonne et à Canards Illimités ;

ATTENDU QU'il convient de signer une entente à cet effet avec les partenaires ainsi qu'engager les sommes suffisantes pour réaliser ces travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Projets Saint-Laurent, et à titre d'intervenants au projet le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Canards Illimités, autorise le versement d'un montant n'excédant pas 30 000\$ pour la plantation de 15 000 arbres dans le secteur du Ruisseau de feu. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0068 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le vice-président du Comité exécutif soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune un contrat de service abrégé afin d'effectuer le reboisement d'une partie du secteur Forêt à l'intérieur du périmètre du projet d'aménagement faunique et récréatif du Ruisseau de feu par la plantation de 4 000 arbres selon le devis joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante et dans le cadre du projet de protocole d'entente avec Le Jour de la Terre.

Que ce montant serve à défrayer une quote-part de 2\$ de l'arbre à être versée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le tout conformément au protocole d'entente joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le transfert budgétaire, numéro 2008-0069, soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 30 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-300 au poste budgétaire numéro 1-02-611-00-990, soit accepté.

CE-2008-258-DEC AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT DE PLUS DE 25 CASES / 1007-1035, BOULEVARD DES SEIGNEURS / MANDAT

ATTENDU le réaménagement complet d'une aire de stationnement de plus de vingt-cinq (25) cases au 1007-1035, boulevard des Seigneurs sans certificat d'autorisation ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, avocats, pour prendre le recours prévu à l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'encontre du propriétaire de l'immeuble sis au 1007-1035, boulevard des Seigneurs, afin de faire respecter les règlements numéros 1004 et 1005 PIIA, du fait que les travaux de réaménagement du stationnement ont été exécutés sans permis et sans qu'ils ne soient conformes à la résolution du Conseil municipal numéro 298-05-2007 émise le 28 mai 2007.

**CE-2008-259-DEC AUTORISATION / CRITÈRES / SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION
D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES DANS LE
CADRE DU PLAN DIRECTEUR DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE / CÔTE DE
TERREBONNE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, relativement à l'adoption de six (6) critères d'évaluation dans le cadre d'un appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation d'études complémentaires dans le cadre du plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance des six (6) critères d'évaluation présentés au document daté de mars 2008, lesquels se décrivent comme suit :

- a) Compréhension du mandat professionnel (10 points) ;
- b) Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat (10 points) ;
- c) Compréhension et connaissance du territoire (25 points) ;
- d) Qualification et expérience du soumissionnaire (25 points) ;
- e) Qualification et expérience du chargé de projet (25 points) ;
- f) Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique (5 points) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif adopte les six (6) critères de sélection présentés au document d'appel d'offres pour des services professionnels pour la réalisation d'études complémentaires dans le cadre du plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne daté de mars 2008.

**CE-2008-260-DEC AUTORISATION / TOURNAGE / PUBLICITÉ
TIM HORTONS / 192, RUE SAINT-ANDRÉ / 25
MARS 2008**

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, concernant le tournage d'une publicité de Tim Hortons au 192, rue Saint-André, le mardi 25 mars 2008;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du projet soumis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, que le Comité exécutif autorise le tournage d'une publicité Tim Hortons le mardi 25 mars 2008 sur la rue Saint-André, au nord de la rue Saint-Pierre, le tout conditionnellement à ce que le requérant n'obstrue pas la circulation, le transport en commun ainsi que le passage de véhicules d'urgence.

Que tous les frais engagés par la Ville de Terrebonne relatifs à cette autorisation soient remboursés par les responsables du tournage.

**CE-2008-261-DEC SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES –
APPARITEURS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la confection d'uniformes - appariteurs (SOU-2008-21);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 mars 2008 à 11 h 01, à savoir :

Promotion X-Press	18 181,11\$
Vêtement Utility inc.	19 323,35\$
C.L.B. Uniformes inc.	22 182,60\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Promotion X-Press s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 mars 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **PROMOTION X-PRESS**, datée du 11 mars 2008, pour la confection d'uniformes - appariteurs, le tout pour un montant de 16 107,30\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0064 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-262-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 6 129\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Lamontagne et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 6 129\$ du poste budgétaire numéro 1-02-715-00-191 au poste budgétaire numéro 1-02-715-00-111, et ce, tel que mentionné au rapport daté du 17 mars 2008.

CE-2008-263-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h30.

Vice-président

Secrétaire